

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 mars 2012**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil douze

le 08 mars

le Conseil Municipal de la commune de HAUTEFAGE-LA-TOUR

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de M Guy VICTOR

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2012

PRESENTS : VICTOR Guy, ROGER Jean-Claude, LAFOSSE Jean-Marie, COLLIE Patrice, DUMAS Jean Paul, SABATHE Frank, LAHAYVILLE Aimé, BERNOU Christiane, RICHAUD Aline, COURTY Jacques, LACOMBE Jean Claude, BERDINELLE André.

EXCUSES : GALLI Marie Laure, SIMON Marie-France, BRANQUET Sylvie (procuration à VICTOR Guy).

Secrétaire de séance : Patrice COLLIE.

Ordre du jour

- Présentation et vote du Compte administratif 2011 (Commune/Lotissement/Multiservice)
- Présentation et vote du Compte de gestion 2011 (Commune/Lotissement/Multiservice)
- Affectation des résultats 2011 (Commune/Lotissement/Multiservice)
- Budget Multiservice – régularisation de l'amortissement de la licence IV
- Approbation de l'adhésion de la CAGV au SMAV (Syndicat Mixte pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés de l'Arrondissement de Villeneuve/Lot)
- Demande de subvention à l'Etat pour l'étude relative à la réparation de la toiture de l'église de Saint-Just (Monument Historique Inscrit)
- Questions diverses (présentation de la fiscalité 2012)

4/2012 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2011

Suffrages exprimés : 11 **Pour : 11**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROGER adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2011 qui s'établit ainsi :

Investissement :

Dépenses :	Prévus :	579 476.00
	Réalisés :	351 791.68
	Reste à réaliser :	222 103.00
Recettes	Prévus :	579 476.00
	Réalisés :	287 368.78
	Reste à réaliser :	208 185.00

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévus :	610 586.00
	Réalisés :	391 948.84
Recettes	Prévus :	610 586.00
	Réalisés :	628 510.51

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement :	-64 422.90
Fonctionnement :	236 561.67
Résultat global :	172 138.77

Hors de la présence de Monsieur Guy Victor, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2011.

5/2012 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011 – COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr Jean-Marc SCHMITZ, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Vote à l'unanimité le compte de gestion 2011 de la commune, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

6/2012 – AFFECTATION DES RESULTATS 2011 - COMMUNE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 de la commune,
Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de	41 377.89
- Un excédent reporté de	195 183.78
- Soit un excédent cumulé de	236 561.67
- Un déficit d'investissement de	64 422.90
- Un déficit des restes à réaliser de	13 918.00
- Soit un besoin de financement de	78 340.90

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 de la commune comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2011 : EXCEDENT	236 561.67
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	78 340.90
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	158 220.77
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	64 422.90

7/2012 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET REGIE LOTISSEMENT 2011

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROGER adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif « Régie Lotissement » 2011 qui s'établit ainsi :

Investissement :

Dépenses :	Prévus :	279 661.00
	Réalisés :	177 915.88
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	416 938.00
	Réalisés :	267 695.59
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévus :	579 347.00
	Réalisés :	328 359.02
Recettes	Prévus :	671 469.00
	Réalisés :	420 481.88

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement :	89 779.71
Fonctionnement :	92 122.86
Résultat global :	181 902.57

Hors de la présence de Monsieur Guy Victor, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget « Régie Lotissement » 2011.

8/2012 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011 – REGIE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr Jean-Marc SCHMITZ, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif de la Régie Lotissement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Vote à l'unanimité le compte de gestion 2011 de la Régie Lotissement, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

9/2012 – AFFECTATION DES RESULTATS 2011 – REGIE LOTISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 du budget régie Lotissement,
Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de	0.00
- Un excédent reporté de	92 122.86
- Soit un excédent cumulé de	92 122.86
- Un excédent d'investissement de	89 779.71
- Un déficit des restes à réaliser de	0.00
- Soit un excédent de financement de	89 779.71

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 de la commune comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2011 : EXCEDENT	92 122.86
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	92 122.86
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	89 779.71

10/2012 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET MULTISERVICE 2011**Suffrages exprimés : 11****Pour : 11**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROGER adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif multiservice 2011 qui s'établit ainsi :

Investissement :

Dépenses :	Prévus :	16 405.00
	Réalisés :	16 404.39
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévus :	16 405.00
	Réalisés :	7 322.00
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévus :	449 753.00
	Réalisés :	440 272.36

Recettes	Prévus :	449 753.00
	Réalisés :	416 842.89

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement :	- 9 082.39
Fonctionnement :	- 23 429.47
Résultat global :	- 32 511.86

Hors de la présence de Monsieur Guy Victor, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget multiservice 2011.

11/2012 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2011 – MULTISERVICE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr Jean-Marc SCHMITZ, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif du multiservice.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Vote à l'unanimité le compte de gestion 2011 du multiservice, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

12/2012 – AFFECTATION DES RESULTATS 2011 - MULTISERVICE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 du Multiservice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de	30 670.12
- Un déficit reporté de	- 54 099.59
- Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	- 23 429.47
- Un déficit d'investissement de	- 9 082.39
- Un déficit des restes à réaliser de	
- Soit un besoin de financement de	9 082.39

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 du Multiservice comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2011 : DEFICIT	23 429.47
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	23 429.47
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	9 082.39

13/2012 Budget Multiservice – régularisation de l'amortissement de la licence IV

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 08 septembre 2000, le conseil municipal avait décidé d'acheter la licence IV nécessaire à l'exploitation du bar annexé au multiservice.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il est obligatoire de régulariser l'amortissement concernant l'achat de cette licence. Coût de la licence IV : 7622.45 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir la licence à hauteur de 100% au budget primitif 2012. Cette dépense sera inscrite en section de fonctionnement au compte 68 « Dotation aux amortissements » pour un montant total de 7623 euros et la même somme apparaîtra en section investissement au compte 28 « Amortissements ».

14/2012 Approbation de l'adhésion de la CAGV au SMAV

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois en date du 09 février 2012 par laquelle la CAGV décide d'adhérer au Syndicat Mixte pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés de l'Arrondissement de Villeneuve sur Lot pour l'exercice des compétences prévues à l'article 2 des statuts de ce syndicat.

Monsieur le maire précise que conformément aux dispositions de l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales l'adhésion de la CAGV au SMAV est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des Communes membres de la CAGV.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision de la CAGV d'adhérer au SMAV.

15/2012 Demande de subvention Etat pour l'Etude relative à la réparation de la toiture de l'Eglise Saint Just (MHI)

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il est possible de solliciter une aide financière auprès de l'Etat pour la réalisation de l'étude préalable à la réparation et la mise en sécurité de la toiture de l'Eglise de Saint-Just, Monument Historique Inscrit.

A cet effet, il présente le devis d'honoraires établi par Stéphane THOUIN, Architecte des Monuments Historiques, son montant s'élève à 3 800,00 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre de l'entretien des Monuments Historiques pour la mission diagnostic d'un montant de 3 800,00 € H.T soit 4 544,80 € T.T.C
- Approuve le plan de financement ci-dessous
 - Etat 30% 1 140,00 €
 - Commune (TVA comprise) 3 404,80 €
- Et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

La présente séance comprend les délibérations n° 04/2012 au n°15/2012.

Le conseil municipal décide que des travaux seront programmés au budget primitif 2012 à l'école. Il s'agit de l'étanchéité noue pour éviter les infiltrations lors des chutes de neige, déplacement de l'alimentation en eau de la cantine scolaire et remplacement de deux convecteurs.

Le Maire,
Guy VICTOR



